

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE
GOULVEN

Mairie 29890
GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
mairie-
goulven@orange.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 6
votants : 10
Quorum : 6

Date de convocation :
15/09/2026

Date de publication et
d'affichage :
25/09/2026

Délibération
N° 2026.09.22.02

OBJET :

Demande de
subvention
exceptionnelle salon
côte à côte des
légendes

DÉLIBÉRATION N°2026.09.22-02 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Julie GUERIN, Béatrice CARIOU LECOQ, Anne-Marie DESTOUR, messieurs Vincent DENISE, Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Marie-Claire ACQUITTER ayant donné pouvoir à Béatrice CARIOU LECOQ, Régis FEGAR ayant donné pouvoir à Yves ILIOU, Elyane LE POMMERAY ayant donné pouvoir à Vincent DENISE, Aymeric LAFARGUE ayant donné pouvoir à Jean-Jacques LE BRAS.

ABSENTS EXCUSES : Philippe MAZET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean Jacques LE BRAS.

Le 5 septembre dernier, la Présidente de l'association Côte à Côte des Légendes a fait parvenir à la mairie une demande de subvention exceptionnelle pour leur prochaine manifestation.

Cet évènement, qui aura lieu en mars 2027, réunira cinq nouveaux auteurs et illustrateurs reconnus sur trois jours :

- deux jours étant réservés aux rencontres avec les enfants de nos écoles le jeudi et le vendredi
- et le troisième consistant en un temps fort de rencontres, ouvert à tous, de tous les auteurs et illustrateurs pour des dedicaces-animations, en une grande salle d'une commune participante.

Le choix du lieu pourra être changé tous les ans. En 2025, le choix s'était porté sur la commune de Kerlouan dont la bibliothèque était porteuse du projet. En 2027, le choix se porte sur la commune de Plounéour-Brignogan-Plages.

Des interventions diverses des auteurs se tiendront dans les six écoles de la côte et chaque intervention durera 1h30 avec 30 interventions sont possibles (4 interventions par école).

Pour Guisseny, Kerlouan, Plounéour-Brignogan-Plages et Plouider, le montant demandé à chacune de ces communes s'élève à 1 000 €, pour Goulven à 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- D'OCTROYER à l'association Côte à côte des légendes une subvention exceptionnelle de 500€ afin de participer à l'organisation du salon de 2027 ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

Vote : 2 votes POUR – la majorité absolue des suffrages exprimés est donc atteinte. (8 abstentions).

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Jean Jacques LE BRAS,
Secrétaire de séance

Le Maire de Goulven informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.